

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE
CHATELLERAULT

**MAIRIE
DE
LOUDUN**

DELIBERATION N° 2019.1.9
Nomenclature N° 2.3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 5 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,
le 5 février,
à 20 H 42, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. KLING, Mmc DUBOIS, M. JAGER, Mmc MOUSSEAU, M. ROUX, Mmc ROY-
POIRAULT, M. DUCROT. Adjoints : M. POUZIN, M. JALLAIS, Mmc VAUCELLE, M. DUPUIS, Mmc PETIT,
Mmc BAUDU-HASCOET, Mmc ENON, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mmc GIROIRE,
M. VILLAIN, Mmc RENELIER, M. VION, Mmc AUMOND, M. LANTIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mmc GIANSAANTI, Mmc THIBAUT, Mmc MAURIN-MAUBERGER, Mmc GAUVINEAU, M. PERREAU,
Mmc POINTIS.

Pouvoir de Mme Laurence POINTIS à M. Pierre LANTIER

OBJET DE LA DELIBERATION :

Révision du zonage assainissement pluvial

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 16 mars 2017, la commune de LOUDUN a approuvé le plan de
zonage d'assainissement pluvial sur son territoire qui a été annexé le 15 mai 2017 au Plan Local
d'Urbanisme approuvé le 22 juin 2011.

Par délibération du 20 décembre 2017, la commune a approuvé le Plan Local
d'Urbanisme révisé.

Il convient de procéder à une révision du zonage d'assainissement afin de mettre en
concordance les deux documents.

La modification de zonage consiste à adapter le zonage d'assainissement pluvial existant
compte tenu du reclassement de certaines zones devenues non constructibles (zone en A
agricole ou en N naturelle) comme par exemple la zone des Chevaux Blancs, une partie de la
zone des Champs du Grillemont ou bien les Cerisiers ou à contrario zones devenues
constructibles (zone U) comme pour l'extension de la zone artisanale du Faubourg de la Porte
Saint Nicolas ou bien à Rossay.

Il convient par conséquent d'adopter les modifications de zonage d'assainissement avant
sa mise à enquête publique.

.....

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : **14 FEV. 2019**

Affiché le : **14 FEV. 2019**

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20190205-2019-1-9-DE
Date de télétransmission : 14/02/2019
Date de réception préfecture : 14/02/2019

La carte de zonage ainsi que la notice seront jointes à la délibération. Elles sont consultables au service Urbanisme.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ adopte la modification du zonage d'assainissement pluvial sur la commune de LOUDUN,
- ✓ décide de la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement pluvial,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Joël DAZAS

